

République Française

Département des Ardennes

**DELIBERATION n°DB2022_13 ANNULE ET REMPLACE
DB2022_02 SUITE A ERREUR MATERIELLE
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

SEANCE DU 26 janvier 2022**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
24	21	21 + 2 pouvoirs

Date de convocation 19 janvier 2022
--

Date d'affichage du compte rendu 2 février 2022
--

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau Communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **BENOIT SINGLIT**, président.

Présents : Danielle ANDREY, Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Pierre DEMISSY, Valentine DION, Yan DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Nadège LAMPSON - GUEILLIOT, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Françoise PAYEN, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT, Vincent THIERION, Bruno VALET.

Absent : Léopold Désiré NANJI.

Représentés : Pascal COLSON par Valentine DION, Dominique DANNEAUX par Christophe MANCEAUX.

Madame Françoise PAYEN a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »**

N° de délibération :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux »

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

.../...

Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2022

Et de sa publication ou notification le 08 février 2022

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE,

- D'ATTRIBUER les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président

BENOIT SINGLIT



Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2022
Et de sa publication ou notification le 08 février 2022

P.I.G Habiter Mieux en Ardennes
Bureau Communautaire du 26 Janvier 2022

Examen de 5 dossiers :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A	Part Région
	08240 AUTHE	Précarité énergétique	64,20%	Isolation rampants de toitures et des murs par l'intérieur	25 248,53 €	23 630,68 €	23 630,68 €	2 363,00 €	1 573,76 €	789,24 €
	08400 VOUZIERES	Autonomie GIR* 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	3 885,22 €	3 532,02 €	3 532,02 €	354,00 €	177,00 €	177,00 €
	08240 AUTHE	LHI*	43,70%	Réfection complète de la toiture, installation d'une chaudière à pellets, réfection complète de l'installation électrique	62 048,75 €	57 421,50 €	50 000,00 €	5 000,00 €	3 330,00 €	1 670,00 €
	08250 MARCQ	Autonomie GIR 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	5 470,00 €	4 972,73 €	4 136,37 €	414,00 €	275,72 €	138,28 €
	08250 GRANDHAM	Autonomie GIR 5	-	Installation d'un monte personne	3 956,25 €	3 750,00 €	3 750,00 €	375,00 €	249,75 €	125,25 €
LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources					100 608,75 €	93 306,93 €	85 049,07 €	8 506,00 €	5 606,23 €	2 899,77 €

Soit un montant de 8 506 € pour ce bureau communautaire, dont 5 606,23 € pour la part 2C2A.

Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission es Sous-Préfecture le 08 février 2022

Et de sa publication ou notification le 08 février 2022